

VERS UN CONTROLE DES TRANSFERTS INTERNATIONAUX DES BIENS ET DES TECHNOLOGIES DE CYBERSECURITE

Philippe ACHILLEAS

Maître de conférences à l'Université Paris Sud,
directeur du M2 Droit des activités spatiales et des télécommunications
et de l'IDEST/CEI (EA 2712)

RESUME

La possibilité d'acquérir des technologies permettant la censure et la surveillance de l'internet, et leur utilisation par les régimes autoritaires, au nom de la cybersécurité, à des fins contraires aux droits de l'homme, a lancé le débat autour du contrôle de leur commerce international. En attendant un amendement de l'Arrangement de Wassenaar de 1996 sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage, des mesures restrictives unilatérales ont été prises pour répondre à la gravité de la situation des droits de l'homme en Iran et en Syrie. Ces restrictions au commerce international soulèvent des questions de licéité internationale. En outre, la mise en œuvre nationale du contrôle n'évite pas les imperfections de ces mécanismes. Dès lors, il est impératif de trouver des moyens complémentaires pour prévenir l'utilisation des technologies de cybersécurité par des régimes autoritaires dans le but de limiter l'exercice des droits de l'homme ou d'agir contre les dissidents et leurs familles. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'une action politique, citoyenne ou juridictionnelle.

ABSTRACT

The possibility of acquiring technologies for censorship and surveillance of the Internet, and their use by authoritarian regimes in the name of cybersecurity for purposes contrary to human rights launched the debate on the control of their international trade. Pending an amendment of the 1996 Wassenaar Arrangement on export controls of conventional arms and dual-use goods and technologies, unilateral restrictions have been taken to address the situation of human rights in Iran and Syria. These restrictions to international trade raise questions of international legality. In addition, the implementation of control at national level does not prevent the imperfections of these mechanisms. It is therefore necessary to find additional means to prevent the use of cybersecurity technology by

S.F.D.I. - COLLOQUE DE ROUEN

authoritarian regimes in order to limit the exercise of human rights. These means can take the form of a political, civic or legal action.